



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

chiens

Question écrite n° 71463

Texte de la question

M. Jean-Pierre Soisson attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur les conséquences préoccupantes des importations illégales d'animaux. Après la drogue et les armes, le trafic d'animaux protégés est considéré comme la troisième source de revenus illicites. Ce commerce illégal représente une double menace pour toutes les espèces protégées. Cette situation est préoccupante, non seulement pour le pays d'origine qui voit sa faune déséquilibrée, mais aussi pour le pays d'accueil. En effet, il est fréquent que les propriétaires abandonnent leurs animaux exotiques (reptiles, singes, perroquets). Le problème s'étend puisqu'un autre trafic s'est fait jour : celui de l'importation de chiens à moindre prix depuis les pays de l'Est. Ces chiens n'ont pas de papiers et leur arrivée - le plus souvent via la Belgique - fait un tort considérable aux différents refuges français qui ont de plus en plus de mal à faire adopter leurs animaux et rend ainsi plus difficile leur placement. Les zoos et les structures d'accueil ne peuvent faire face à ces abandons massifs. La réglementation, visant à protéger les espèces menacées, et les mesures coercitives prévues ne sont pas adaptées pour dissuader les trafiquants. Aussi il lui demande de prendre toutes les mesures nécessaires afin de mettre un terme au trafic des animaux.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Pierre Soisson](#)

Circonscription : Yonne (1^{re} circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 71463

Rubrique : Animaux

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture, alimentation et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 janvier 2002, page 19